

RAPPORT D'ENGAGEMENT 2023

RAPPORT 2023

AVRIL 2024

CHAPITRE I	
L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES	4
1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREAT et des politiques thématiques ESG	5
1.1. Nos objectifs, nos convictions	5
1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques thématiques ESG	6
1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises	7
2. Un modus operandi transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion	8
2.1. Nos modalités d'action	8
2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion	10
2.3. Processus de vote en AG	12
CHAPITRE II	
L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE AUX AG 2023	13
1. Périmètre 2023 d'exercice des droits de vote	14
2. Chiffres clefs de la saison des AG 2023	15
3. Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises	16
4. Résolutions externes	17
5. Résolutions say-on-climate	18
6. Dépôts de résolutions	20
7. Gestion des conflits d'intérêt	22
CHAPITRE III	
NOS ACTIONS DE DIALOGUE MENÉES AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES EN 2023	23
1. Bilan global de nos actions d'engagement	24
2. Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG	26
2.1. Gouvernance	26
2.2. Biodiversité	26
2.3. Climat & transition énergétique	27
2.4. Droits Humains	28
3. Activité d'engagement sur les Actifs Réels et Privés	31
CHAPITRE IV	
NOTRE CAPACITÉ D'INFLUENCE : ACTIONS DE PLAIDOYERS ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE 2023	32
1. Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle	33
2. Engagements avec les fournisseurs de données extra-financières	34
3. Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds	35
4. Tableaux récapitulatifs des initiatives de place auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2023	35

Des actionnaires citoyens

Le Groupe LBP AM fait le choix stratégique de l'investissement responsable, pour proposer une offre de produits financiers qui associe **sens et performance**. Par-delà notre conviction interne, nos clients, particuliers comme institutionnels, souhaitent que leurs placements contribuent à **un impact sociétal positif** et s'attendent à ce qu'en tant que gestionnaire responsable, nous conduisions un dialogue actif et constructif auprès des entreprises détenues en portefeuille pour appuyer l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Ainsi, le Groupe LBP AM a une implication active auprès des entreprises que nous accompagnons financièrement à travers nos décisions d'investissement. L'objectif est de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable. Ce dialogue est notamment un vecteur au service de l'amélioration de la performance climatique de nos portefeuilles et un levier de mise en œuvre de notre ambition en faveur de la neutralité carbone de nos portefeuilles. Les modalités et les principaux objectifs de notre politique d'engagement sont exprimés dans nos politiques d'engagement et nos politiques de vote, publiques. Elles s'appuient également sur les politiques thématiques ESG du Groupe LBP AM, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur ces enjeux et secteurs spécifiques.

2023 a été une année d'engagements forts pour LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance (ie. le Groupe LBP AM) avec notamment :

- ▶ **1.** Le renforcement depuis juillet 2023 de la stratégie de **développement du Groupe LBP AM par l'acquisition de La Financière de l'Échiquier (LFDE)**, l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France. La fusion-absorption de Tocqueville Finance (TFSA, filiale à 100 % de LBP AM depuis 2018) par LFDE sera effective au 1^{er} avril 2024. Ce nouvel ensemble se distingue par une expertise de référence en finance durable, fondée sur des outils et approches méthodologiques complémentaires, et une vision commune d'un actionariat actif et engagé.
- ▶ **2.** Le déploiement de **politiques de vote sur mesure pour des clients institutionnels**, élargissant l'expertise du Groupe LBP AM dans l'application de politiques de vote externes.
- ▶ **3.** Le déploiement des **principes d'engagement associés aux politiques thématiques ESG** à l'instar de la Biodiversité et des Droits Humains. Les **nombreux échanges avec les pouvoirs publics et le régulateur**, que ce soit sur le *Say-on-climate*, le label français ISR, l'évolution du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou encore des enjeux de régulation internationale sur des sujets tels que la lutte contre la corruption, la pollution plastique et le greenwashing.

En conformité avec l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier, nous publions notre rapport d'engagement sur l'exercice 2023, afin de **rendre compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote**. Le présent rapport porte sur les actions de vote et d'engagement menées pour LBP AM et sa filiale TFSA en 2023¹.

¹ L'activité de vote et d'engagement de LFDE ne sont pas prises en compte dans ce présent rapport. Dans ce présent rapport « le Groupe LBP AM » fait référence à LBP AM et sa filiale TFSA.

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

—

1.

Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREAT et des politiques thématiques ESG

1.1. Nos objectifs, nos convictions

Le Groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), **les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.**

C'est pourquoi notre politique d'engagement constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion et l'investissement thématique.

Le dialogue que nous engageons avec les sociétés, vise un double objectif :



Via les dialogues ESG

Mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner notre compréhension des éléments publiés en matière de durabilité.



Via l'engagement ESG

Nous cherchons à la fois à encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés, ainsi que le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques thématiques ESG

En cohérence avec les objectifs de durabilité de nos fonds, notre politique d'engagement s'appuie, à l'instar de nos autres leviers ISR, sur **les quatre piliers de notre méthode propriétaire d'analyse, GREaT**, pour établir les thématiques clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies :

LES 4 PILIERS DE LA MÉTHODOLOGIE GREAT



Cette politique décrit également les **modalités d'identification des sociétés** à engager ainsi que les modalités usuelles de tenue de cet engagement et d'escalade potentielle en l'absence de résultats.

La politique d'engagement du Groupe LBP AM s'articule également autour de nos **politiques thématiques ESG et sectorielles**, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes :



POLITIQUES THÉMATIQUES ESG : EVOLUTIONS 2023

En 2023, les principaux travaux ont essentiellement porté sur :

- ▶ **La mise en place d'une politique Droits Humains** venant renforcer les engagements du Groupe LBP AM en faveur de la préservation des Droits humains, grâce à la mise en œuvre d'une « diligence raisonnable » conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

Bâtie sur les principes et standards internationaux (UNGP, Principes directeurs de l'OCDE, Charte internationale des droits de l'homme et Conventions fondamentales de l'OIT), celle-ci traduit l'engagement du Groupe LBP AM au respect des Droits humains internationalement reconnus, dans leurs activités d'investissement.

Cet engagement s'appuie sur la mise en œuvre d'une « diligence raisonnable » conforme aux UNGP, pour prévenir et atténuer les risques d'impacts négatifs sur les Droits humains en lien avec les activités d'investissement.

Précisément, la politique Droits humains du Groupe LBP AM est composée de 5 piliers :

- **L'identification des risques**, via une cartographie des risques relatifs aux Droits humains, pour évaluer et prioriser les secteurs, géographies et thématiques les plus sensibles.
- **La prévention et l'atténuation des risques** via : la sélection ISR réalisée à partir de la notation propriétaire « GREaT* » ; la politique d'exclusion normative des entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations graves des Droits humains et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire ce risque ; la politique d'engagement en matière de Droits humains.
- **Le suivi de l'évolution des risques et des mesures** via : une veille normative continue et des diligences renforcées, qui irriguent des instances de délibération pouvant acter la dégradation des notes ISR ; des actions d'engagement ; le gel ou l'exclusion de l'émetteur.
- **La communication et transparence**, par la publication des politiques et modalités de leur mise en œuvre dans les rapports « 29-LEC » et « d'engagement » de du Groupe LBP AM.
- **La consultation des parties prenantes** tout au long du processus.

Le pilotage de l'élaboration de cette politique est effectué par l'équipe Solutions ISR. Validée par le Comité Finance Durable en charge de valider l'ensemble des politiques ESG du groupe, elle sera déployée grâce à l'ensemble des collaborateurs de la gestion, qui fera l'objet d'un suivi rigoureux via le Comité GREaT et une diffusion au quotidien par le Comité hebdomadaire de gestion ESG.

- ▶ **Le rapprochement des politiques de vote de LBP AM /TFSA et LFDE** : La stratégie de développement du Groupe LBP AM a été renforcée depuis juillet 2023 par l'acquisition de La Financière de l'Échiquier (LFDE), l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France. Un travail de rapprochement des politiques de vote a abouti à établir une nouvelle politique de vote 2024 pour Groupe LBP AM. A partir de 2024, la politique est appliquée pour LBP AM et pour ses filiales Tocqueville Finance et La Financière de l'Echiquier (TFSA & LFDE)¹. Elle est mise en œuvre par LBP AM, en articulation avec les expertises de TFSA et LFDE. En cohérence avec notre philosophie GREaT, la politique de vote cherche à favoriser la mise en place des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises.

Les politiques de vote et d'engagement, sont actualisées tous les ans, après un bilan d'activité, en articulation avec l'ensemble des contributeurs à sa mise en œuvre et des parties-prenantes à ces processus : gérants, analystes, juristes, fonctions commerciales, conformité.

1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises

La politique d'engagement du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et TFSA. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement I sont menées au nom du Groupe LBP AM pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

¹ Jusqu'à la fusion de LFDE et TFSA, effective en avril 2024. La politique de vote sera ensuite appliquée pour LBP AM et sa nouvelle filiale LFDE (résultat de la fusion entre LFDE et TFSA). Voir préambule pour plus de détail.

Concernant les **valeurs mobilières**, les engagements sont menés à la fois au titre des **détentions en actions et en obligations des entreprises**, pour l'ensemble des détentions.

La politique d'engagement peut également porter sur les **actifs réels et privés**, déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) **dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence** pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à **négoier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts** pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

La politique d'engagement est complétée des modalités d'échanges avec d'autres types de parties-prenantes, tels que les régulateurs et pouvoirs publics.

2.

Un *modus operandi* transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion

2.1. Nos modalités d'action

Nous échangeons régulièrement avec le management des sociétés, ainsi que les équipes en charge de la RSE dans lesquelles le Groupe LBP AM investit.

Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :



Dialogue et engagement en bilatéral

Le dialogue et l'engagement en bilatéral avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des rendez-vous émetteurs. Le Groupe LBP AM peut solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises pour évoquer des thématiques particulières, en application de nos politiques. Les équipes peuvent également être spontanément sollicités par les sociétés pour apporter des retours sur des thématiques définies par ces entreprises, par exemple dans le cadre de la préparation des assemblées générales. Nous profitons de ces sollicitations pour présenter nos attentes en termes de bonnes pratiques, par exemple de gouvernance.



Engagement collaboratif

L'engagement collaboratif, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Le Groupe LBP AM adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques thématiques ESG. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Le Groupe LBP AM peut s'impliquer dans un rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives.

Echanges
ESG

Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans le cadre des assemblée générales et de la gestion des controverses :



Echanges dans le cadre des AG

Echanges dans le cadre des AG : des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative du Groupe LBP AM afin d'encourager les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques ESG dans le cadre de la préparation de la documentation de l'assemblée. Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ISR des actionnaires auprès des entreprises, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou encore d'association des salariés à la gouvernance, par le biais de l'exercice formel des droits de vote mais également par le biais de questions adressées aux dirigeants de la société.



Echanges dans le cadre des controverses

Echanges dans le cadre des controverses : le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises lorsqu'il identifie qu'elles font l'objet d'une controverse significative, afin d'investiguer la qualité des politiques et procédures mises en place par la société sur un enjeu particulier et le cas échéant formuler des propositions destinées à mettre un terme et à prévenir la récurrence des impacts négatifs des pratiques de l'entreprise, pour la société et pour sa propre performance. Ce dialogue s'attache à faire évoluer la politique ou les pratiques de l'entreprise sur un sujet spécifique sur lequel le Groupe LBP AM identifie un faisceau d'indices témoignant d'un impact négatif particulier, par exemple en suggérant la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques sur cet enjeu.

Les échanges peuvent prendre la forme de **dialogue en direct** et/ou de **courriers** formalisant des retours, interrogations et recommandations du Groupe LBP AM.

Ils peuvent être couplés à des **mécanismes formels de gouvernance d'entreprise** associés aux droits des actionnaires minoritaires. Parmi ceux-ci, figure en premier lieu **le vote en assemblée générale des sociétés**. Ce vote constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou consultation des actionnaires, historiquement concentrées sur les enjeux de gouvernance, et s'élargissant désormais de plus en plus fréquemment à des enjeux de gestion environnementale et sociale.

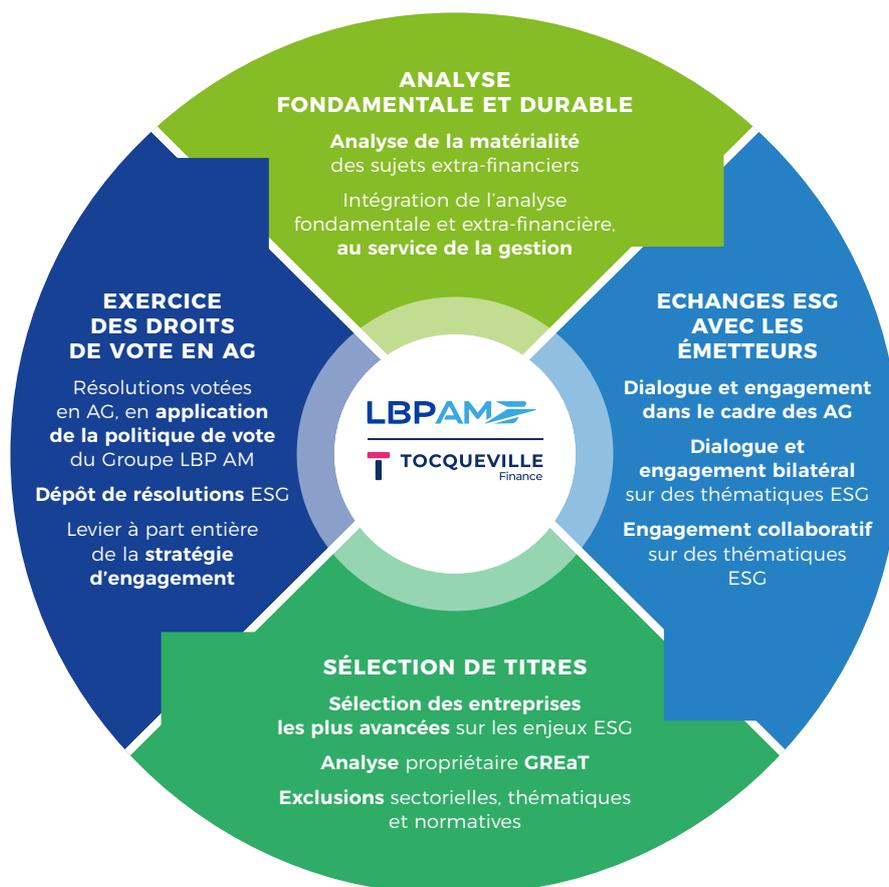
2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion

Les actions d'engagement et de dialogue sont conduites par les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR », ainsi que les gérants de portefeuilles. Le Groupe LBP AM a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement.

Nos analyses ESG et fondamentales, nos messages actionnariaux, nos pratiques de vote en assemblée générales et notre sélection de titres s'articulent étroitement.

Cela est notamment dû à une organisation des processus de gestion et des équipes destinée à encourager la transversalité des perspectives et l'articulation des leviers, via :

- ▶ **L'intégration des perspectives financières et de développement durable** au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable ;
- ▶ **La possibilité de modifier, selon une procédure et des motifs strictement encadrés, les notations ISR d'un titre** pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue à l'occasion de ce dialogue ;
- ▶ **La conduite intégrée du dialogue stratégique, financier et ISR** par les gérants de portefeuilles du Groupe LBPAM.
- ▶ **La sollicitation organisée et systématique de l'opinion de gestion** pour les votes et les engagements les plus significatifs du Groupe LBP AM
- ▶ **La participation des gérants de portefeuilles et des analystes fondamentaux** à l'actualisation des politiques d'engagement et de vote du Groupe LBP AM, approuvées par le Comité de Gouvernance.
- ▶ **Création de comités transverses** destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement

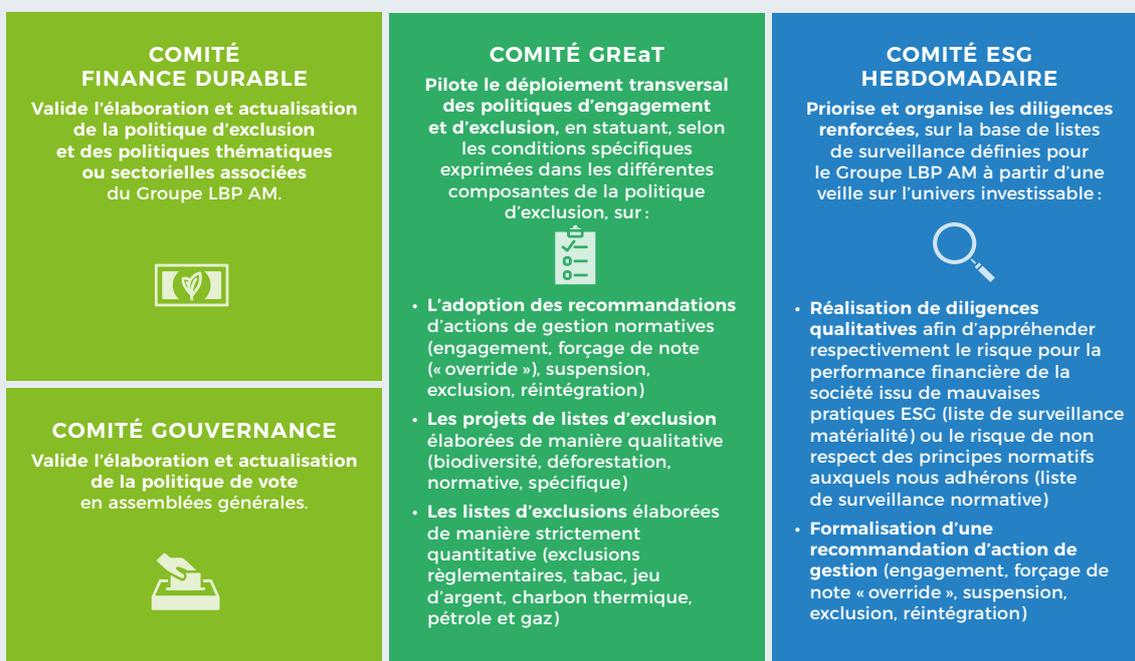


Le suivi des campagnes d'engagement est ainsi réalisé lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et le cas échéant des comités GREaT.

Le comité GREaT a la charge de suivre et piloter le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion du Groupe LBP AM. Il assure en particulier :

- ▶ **Des points d'étape réguliers** sur les campagnes d'engagement transversales, délibère sur la sélection des modalités d'escalade sur les engagements les plus significatifs pour le Groupe LBP AM, assure le suivi des sociétés engagées au titre des watchlists (controverses normatives et de matérialité ISR), et délibère sur la participation à de nouvelles initiatives d'engagement.
- ▶ **Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre** de la politique d'exclusion. Les watchlists normative et de matérialité sont communiquées au comité. Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative (politique biodiversité, politique d'exclusion normative et spécifique) sont présentés pour délibération du comité.

INSTANCES DE DÉCISION ET DE DILIGENCES



Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes, le Groupe LBP AM est en train de déployer une **plateforme transversale – intitulée Phoenix – permettant un suivi facilité des engagements** pour contribuer à :

- ▶ **La mise en œuvre** des principes de la présente politique
- ▶ **La coordination et traçabilité** de la préparation et du suivi des engagements
- ▶ **La production de rapport** (rapports d'engagement, de mandats, réponses à des appels d'offres, rapports actionnaires et enquêtes de place)

2.3. Processus de vote en AG

La coordination des votes est assurée par l'équipe « Solutions ISR » de LBP AM, rattachée à la Direction de la Gestion.

Solution ISR dispose des **analyses des agences de conseil en vote Institutional Shareholder Services (ISS) et Proxinvest** afin d'identifier les résolutions à enjeux. ISS fournit également des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote du Groupe LBP AM. Le Groupe LBP AM conserve une autonomie par rapport aux recommandations de vote des agences de conseil. Pour les sociétés françaises, LBP AM consulte également les **recommandations de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)** avant de procéder au vote.

Une analyse qualitative renforcée, avec les gérants et analystes, est réalisée sur certaines typologies de résolutions ainsi que pour les AG de sociétés considérées comme prioritaires.

Plusieurs fonctions, telles que la conformité et le contrôle interne, interviennent également dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion des conflits d'intérêts de cette politique.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Dans le cadre de sa politique de vote, le Groupe LBP AM a mis en place le dispositif de gestion des conflits d'intérêt suivant :

- ▶ **Respect des principes définis dans la politique de vote** : information préalable systématique de la DCCI au cas où le Groupe LBP AM déciderait de ne pas voter conformément à sa politique. Elle vérifie que les choix de vote dérogeant à la politique de vote sont correctement justifiés et peut saisir le directoire dont les consignes seront appliquées.
- ▶ **Confidentialité et traçabilité des intentions de vote** : les intentions sont archivées dans un outil SI avant toute communication à un émetteur, elles ne peuvent être communiquées à aucune autre personne que l'émetteur, toute modification des intentions doit être motivées et répertoriée.
- ▶ **Contrôle interne** tous les deux ans, à la suite de la saison des AG.
- ▶ **Abstentions capitalistiques** : abstention de toute participation à l'assemblée générale d'AEGON et abstention de vote sur les résolutions portant sur les élections des mandataires sociaux siégeant au sein des conseils d'administration/de surveillance ou à la direction générale d'AEGON, de la CDC, de CNP, de LA POSTE, de LBP et de LBP AM.

La suite du rapport vise à rendre compte de **l'exercices des droits de vote et présenter les actions de dialogue et d'engagement** conduites en 2023 le cadre des politiques thématiques ESG du Groupe LBP AM.

L'EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE AUX AG 2023

1. Périmètre 2023 de l'exercice des droits de vote

En 2023, LBP AM a exercé les droits de vote aux assemblées générales pour le compte des fonds LBP AM et ceux gérés directement par Tocqueville Finance, que ce soient des fonds ouverts ou, lorsque le client a confié l'exercice des droits de vote au Groupe LBP AM, des fonds dédiés.

Sur demande particulière de ses clients, le Groupe LBP AM peut être amenée à exercer les droits de vote pour le compte de mandats et de fonds dédiés. Le Groupe LBP AM appliquera alors sa politique de vote, sauf clause contraire. En 2023, le Groupe LBP AM a ainsi appliqué des **politiques de vote externes** propres pour 2 clients institutionnels. Les votes exercés au titre de ces politiques clients ne sont pas inclus dans le bilan de vote de ce présent rapport.

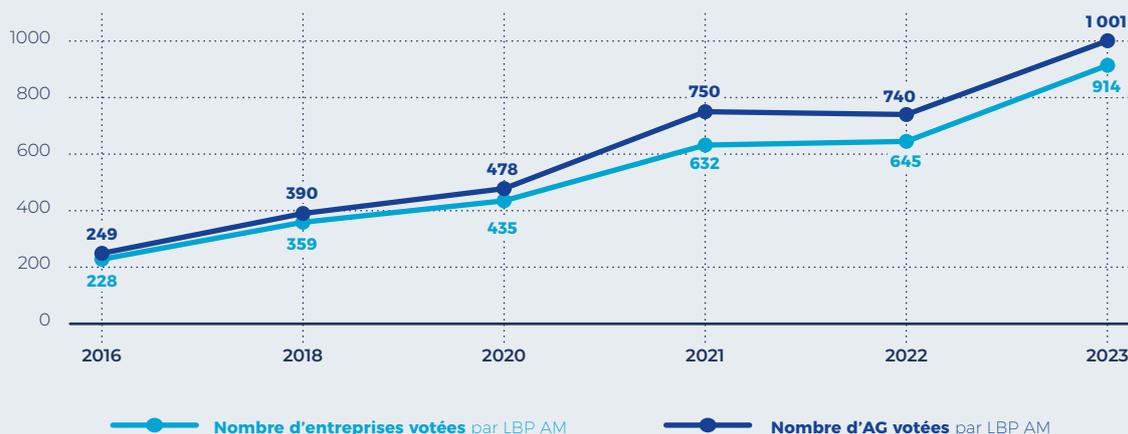
Dans sa **politique de vote 2023**, le Groupe LBP AM a pris l'engagement d'exercer les droits de vote pour les sociétés, quelle que soit leur région :

- ▶ En fonction du montant absolu investi dans les sociétés, de sorte qu'au moins **98 % du total des encours actions soient votés**¹
- ▶ Ainsi que pour les sociétés où l'ensemble des OPC du Groupe LBP AM détient au moins **0,2 % du capital**.

Sur la base des positions détenues dans **78 OPC pertinents**, les sociétés pour lesquelles du Groupe LBP AM a voté à au moins une AG en 2023 représentaient :

- ▶ Environ **97 % des encours action des OPC** ;
- ▶ **57,3 % des sociétés présentes dans les OPC** (ratio du nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe LBP a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles il disposait de droits de vote). Ces ratios sont variables selon les zones géographiques. En particulier, ils sont plus élevés pour les investissements réalisés dans les entreprises françaises : le Groupe LBP AM a voté à l'AG de 79 % d'entre elles ;
- ▶ **53 % des AG pour lesquelles le Groupe LBP AM détenait des droits de vote**.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU GROUPE LBP AM AUX AG



Le Groupe LBP AM considère qu'il s'agit d'un niveau à la fois significatif en termes de représentativité des encours, et pertinent au regard de sa capacité d'analyse et son dialogue. Toutefois, considérant que l'exercice des droits de vote est

¹ Pour des raisons pratiques, et pour tenir compte des mouvements opérés dans les OPC, le calcul des détentions est réalisé au début de chaque mois.

un levier essentiel de sa stratégie d'engagement, le Groupe LBP AM a fait le choix, d'augmenter annuellement son niveau de participation aux AG : le Groupe LBP AM s'est fixé un objectif ambitieux de 100 % des AG votées à 2025.

2. Chiffres clefs de la saison des AG 2023

Le bilan ci-après vise à rendre compte de manière synthétique de l'exercice des droits de vote détenus par le Groupe LBP AM (ie. LBP AM et sa filiale TFSA), lors des assemblées générales organisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le détail des votes exercés en AG pour chaque fonds ouvert est en effet mis à disposition, en continu en ligne, 7 jours après chaque AG sur le [Proxy Voting Dashboard](#).

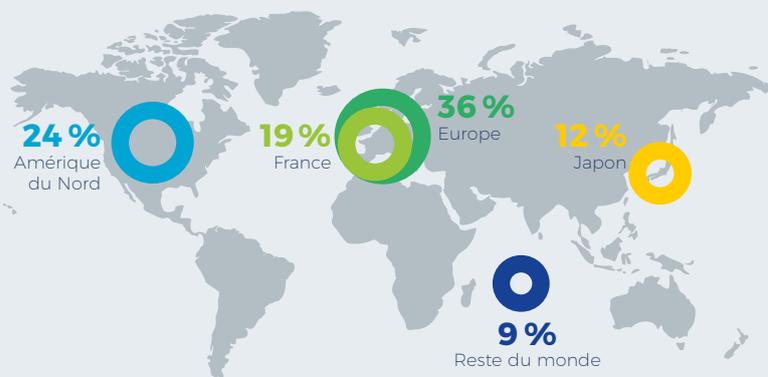
En 2023, le Groupe LBP AM a exercé ses droits de vote au cours de **1001 assemblées générales** auprès de **914 sociétés**, réparties dans **33 pays**.

Le Groupe LBP AM a voté sur **15 519 résolutions** parmi lesquelles **15 020 résolutions étaient soumises par le management des entreprises** et **499 résolutions déposées par des actionnaires**.

Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. En 2023, le Groupe LBP AM a émis au moins un vote contestataire à **86 % des AG sur lesquelles nous avons exprimé nos droits de vote**.

Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28 % et 30 % en moyenne au cours des dernières années. En 2023, le Groupe LBP AM a émis **4 617 votes en désaccord¹ avec la société – soit 29,8 % du total des votes exprimés**. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20 %², selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023 RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



EN 2023 :

33
PAYS



1 001
ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES



15 519
RÉSOLUTIONS
VOTÉES



29,8 %
TAUX DE
DÉSACCORD
ET D'ABS-
TENTION



97 %
DES ENCOURS
ACTIONS
VOTÉS



1 Un vote en désaccord avec la société correspond à : 1) un vote CONTRE une résolution proposée par la société, ou 2) un vote POUR une résolution d'actionnaire qui n'est pas agréée par la société.

2 <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2023/03/afgcorech-vote-230329webok-2.pdf>

3.

Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises

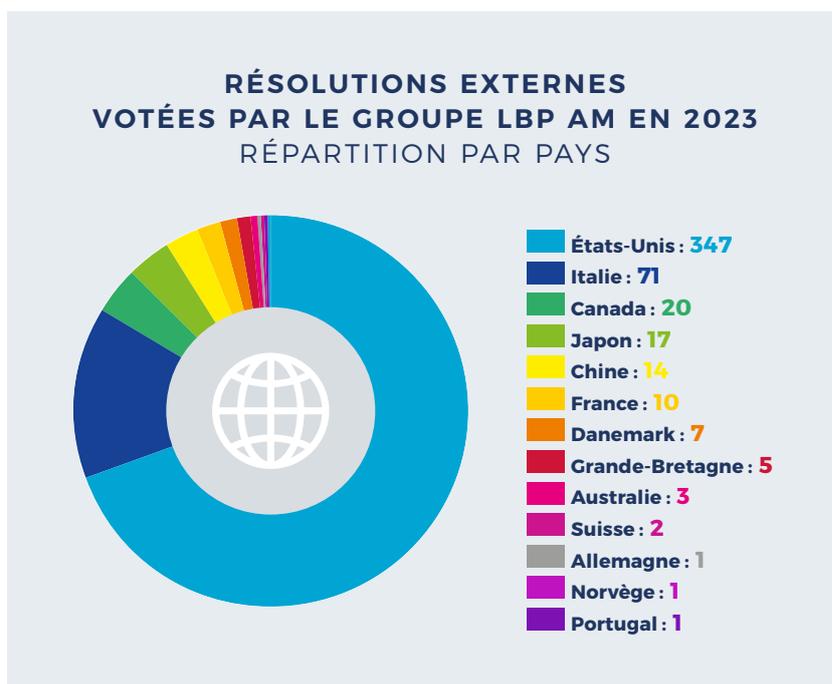
CATÉGORIE DE RÉOLUTION	Résolutions soumises au vote	Votes en accord avec la société	Votes en désaccord avec la société	% de vote en désaccord avec la société	% en 2022
Approbation des comptes, de la gestion et du dividende	2033	1987	46	2,3%	2,1%
Auditeurs	890	605	285	32,0%	27,1%
Autres	956	653	303	31,7%	29,2%
Conventions réglementées	282	210	72	25,5%	34,4%
Elections au conseil d'administration ou de surveillance	6181	4240	1941	31,4%	35,8%
Modification des statuts	487	402	85	17,5%	18,4%
Opération sur le capital (hors plans de participation à long terme)	1887	1270	617	32,7%	37,0%
Plans de participation à long terme (actions gratuites, stock options, actionnariat salarié)	626	362	264	42,2%	42,9%
Rémunération des dirigeants et des administrateurs	2177	1173	1004	46,1%	47,4%
Total général	15519	10902	4617	29,8%	31,6%

Les résolutions les plus contestées par le Groupe LBP AM sont celles portant sur :

- ▶ **Les rémunérations** : 46,1 % de vote contestataire sur les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants et des administrateurs et 42,2 % sur les plans de rémunération à long-terme. Les principaux motifs d'opposition sont le manque de modération (montant supérieur au seuil défini par le Groupe LBP AM), un niveau de transparence insuffisant, le manque d'exigence sur les critères de performance, des plans de rémunération de long terme jugés comme présentant une orientation trop court-termisme (périodes de performance inférieures à 3 ans).
- ▶ **Les autorisations d'opérations sur capital** : 37 % de votes en désaccord avec la société. Le Groupe LBP AM s'est opposé aux autorisations non spécifiques pour les augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs, considérées comme mauvaise pratique étant donné qu'elles ne permettent pas à tous les actionnaires de participer à l'opération. Les autorisations utilisables en période d'offre publique constituent également un motif important de contestation, le Groupe LBP AM étant défavorable à l'existence de dispositifs « anti-OPA ».

4. Résolutions externes

Les résolutions dites « externes » sont des résolutions qui n'ont pas été présentées par les sociétés elles-mêmes. Elles peuvent être déposées par des actionnaires, voire par les représentants des salariés dans le cas des sociétés françaises. Ce dépôt de résolutions est un « levier d'engagement » important pour faire avancer le débat et les pratiques des sociétés. Ces résolutions ne reçoivent cependant pas toujours l'agrément des sociétés, qui les considèrent parfois comme hostiles ou activistes. Le Groupe LBP AM peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil, dont elle estime que la mise en œuvre favoriserait l'adoption des pratiques plus avancées quant au climat, la biodiversité, le respect pour les droits humains, y compris en participant à leur dépôt à l'ordre du jour de l'Assemblée.



Bien qu'encore rares, notamment en Europe, ces résolutions sont en augmentation et témoignent d'un plus fort engagement des actionnaires dans la gouvernance des sociétés. Le nombre de résolutions externes sur lesquelles le Groupe LBP AM s'est exprimé en 2023 est en forte hausse comparé aux années précédentes. Au cours de la saison de vote 2023, **499 résolutions externes ont été présentées dans 175 AG parmi les 1001 auxquelles a participé le Groupe LBP AM, contre 405 résolutions en 2022**. En 2023, les résolutions externes représentent 3,2 % du total des résolutions présentées aux assemblées générales auxquelles le Groupe LBP AM s'est exprimé.

Le Groupe LBP AM a soutenu 76 % des résolutions ESG externes sur lesquelles elle s'est exprimée. Ce fort pourcentage de soutien envers les résolutions externes témoigne de l'engagement du Groupe LBP AM en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés : élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.

Voici quelques exemples de résolutions externes soutenues par le Groupe LBP AM en 2023 :

- ▶ **Transition énergétique** : des actionnaires ont déposé en 2023 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accords de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment en Europe chez **Shell Plc** et **BP**.
- ▶ **Harcèlement sexuel** : des investisseurs ont déposé des résolutions similaires aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez **Comcast Corporation** et **Apple Inc.**), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement sexuel. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement sexuel.

- ▶ **Indépendance du président du conseil** : Le Groupe LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2023 d'**Oracle Corporation** afin d'élire un président indépendant dans le contexte où le rapport de rémunération du dirigeant avait fait l'office d'un niveau de contestation significatif, sans réponse approprié du conseil. L'indépendance d'un président du conseil d'administration permet de renforcer le rôle de surveillance des administrateurs.

Pré-déclaration de vote

Afin d'exercer sa capacité d'influence, le Groupe LBP AM se réserve la possibilité de pré-déclarer certains de ses votes, après analyse au cas par cas de l'opportunité de cette décision dans la conduite d'un engagement. Les pré-déclarations peuvent être faites sur la plateforme collaborative « **Resolution Database** » des **PRI**. En 2023, le Groupe LBP AM a notamment pré déclaré ses intentions de vote en faveur des résolutions climatiques externes soumis au vote des actionnaires à l'AG d'**Engie**, **TotalEnergies** et **BP Plc**.

5. Résolutions say-on-climate

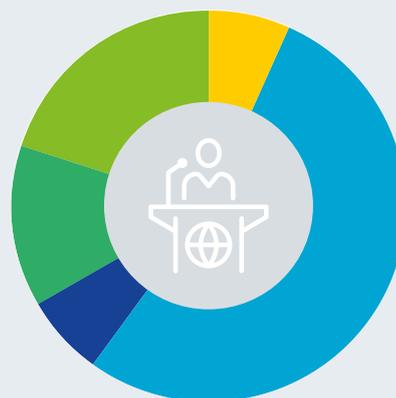
Répondant aux attentes des investisseurs engagés sur les sujets environnementaux, un nombre croissant d'entreprises ont soumis un vote consultatif sur leur stratégie de transition énergétique et écologique, résolutions dites *say-on-climate*.

Début 2022, le Groupe LBP AM a défini sa politique de vote sur les résolutions *say-on-climate* et l'a activement appliquée en 2023 afin d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transitions permettant de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2023, le Groupe LBP AM a eu l'occasion de se prononcer formellement sur 15 résolutions *say-on-climate*. Parmi elles, le Groupe LBP AM s'est opposé à 6 résolutions dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote. Le Groupe LBP AM est opposé à l'ensemble des résolutions *say-on-climate* des sociétés pétrolières, gazières et minières pour lesquelles elles ont votées.



RÉSOLUTIONS SAY-ON-CLIMATE VOTÉES PAR LBP AM RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Les plans de transition/stratégies environnementales soumises au vote ont fait l'objet d'une attention particulière du Groupe LBP AM ; portant prioritairement sur :

- ▶ **La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme** sur un périmètre pertinent :
- ▶ **Leur niveau d'ambition**, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat :
- ▶ **L'engagement du conseil d'administration** à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique :
- ▶ **La mise en place, dans la rémunération variable** des dirigeants, de critères alignés sur les **objectifs climat et environnementaux** annoncés par l'entreprise.

Ce vote s'est inscrit en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus complexe de transition. Dès lors que le Groupe LBP AM s'est opposé à un *say-on-climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.

RÉSOLUTIONS SAY-ON-CLIMATE VOTÉES PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023 RÉPARTITION SECTORIELLE



6. Dépôts de résolutions et inscription de points à l'ordre du jour

Depuis 2018, la politique de vote du Groupe LBP AM permet de participer au dépôt de résolutions portant sur les sujets ESG. Le Groupe LBP AM a ainsi exercé sa faculté de dépôts à plusieurs reprises.

- ▶ **5 résolutions ont été déposées et portées à l'ordre du jour des AG** de :
 - **TotalEnergies en 2020** (sur le thème du climat, résolution dite « *say-on-climate* ») et en 2023 (détail ci-après)
 - **Ipsos en 2022** (sur un sujet de gouvernance)
 - **Engie en 2023** (détail ci-après)
- ▶ **3 autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées** par suite d'engagements fructueux lors des **AG de Engie en 2021 ainsi que HSBC et TotalEnergies en 2022**. Le retrait de ces résolutions témoigne de l'influence que le dépôt de résolutions exerce sur les entreprises, favorisant l'aboutissement positif des démarches d'engagement.

Ci-dessous le détail des actions d'engagement conduites dans le cadre des AG 2023.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2023



TOTALENERGIES

Le Groupe LBP AM a intensifié cette année encore son engagement auprès de TotalEnergies, lequel avait déjà porté ses fruits en 2022 en amenant la société à s'engager à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'AG et à développer la transparence de la stratégie climat.

En effet, à la suite d'une campagne d'engagement, il a été obtenu un engagement sur un *Say-on-Climat* annuel et une amélioration de la transparence sur des points importants du plan de transition de TotalEnergies, notamment sur :

- ▶ **Les objectifs de réduction, en valeur absolue et relative, des émissions de gaz à effet de serre (GES)** sur les Scope 1, 2, 3 à court (2025) et moyen (2030) terme, couvrant l'ensemble de ces activités,
- ▶ **L'évolution du mix énergétique** et des volumes de production cibles à ces échéances,
- ▶ **Les plans d'investissement à court et moyen-terme** ventilés par activité économique et par orientation entre maintenance et développement des actifs de la Société,
- ▶ **La contribution éventuelle des volumes de GES** capturés pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de la Société,
- ▶ **Les travaux engagés par la Société avec des tiers** pour évaluer la pertinence de ces objectifs au regard de la mise en œuvre des accords de Paris.

Malgré ces avancées en termes de transparence, le Groupe LBP AM a cependant regretté le manque de communication subséquente, au sein du premier point, sur des cibles holistiques claires de réduction absolue des émissions de GES de scope 3 à moyen terme de la compagnie, couvrant en particulier le gaz. Le Groupe LBP AM a poursuivi sa démarche d'engagement I avec TotalEnergies en participant au dépôt d'une résolution consultative, sur l'opportunité pour la société d'aligner ses objectifs de réduction de GES (sur le scope 3 à 2030), avec l'Accord de Paris sur le climat. Le dépôt de cette résolution par des investisseurs européens, assistés par l'association hollandaise FollowThis, a obtenu l'adhésion de 30,4 % de la base actionnariale de TotalEnergies – un large taux de soutien.

L'entreprise a indiqué que ce vote n'influencerait toutefois pas sa stratégie. Cette résolution est disponible sur le lien suivant : [annexe_1_Projet_resolution_climat.pdf](#) (totalenergies.com).



CARREFOUR

Toujours en cohérence avec son objectif d'aligner la performance carbone de ses encours sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe LBP AM a participé à l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2023 de Carrefour en observant que le périmètre de l'objectif de réduction des émissions de scope 3, ainsi que le reporting de ces émissions, étaient trop limités. Afin de permettre aux actionnaires de juger de l'évolution et de la réalité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe Carrefour, il a été demandé au Conseil d'administration de préciser :

- ▶ **1. Pourquoi les données des émissions indirectes Scope 3 n'étaient pas publiées** dans le Document d'enregistrement universel, audité (alors qu'elles sont présentées dans le questionnaire externe et public du CDP) ;
- ▶ **2. Le choix de ne pas prendre d'engagement sur les franchises** dans la stratégie de réduction des émissions Scope 3.

Le détail de l'exposé des motifs à l'inscription du point à l'ordre du jour est disponible [ici](#).

Le Conseil d'administration a pris en compte ces demandes en s'engageant, lors l'assemblée générale du 26 mai 2023, à compléter le reporting des émissions et à établir un plan d'action concernant les émissions des magasins franchisés, à partir de 2024.

Le conseil d'administration avait également proposé aux actionnaires de Carrefour de s'exprimer sur une résolution qui reprenait un projet de résolution présenté par 3 actionnaires **demandant un avis sur la quantification de plusieurs leviers d'actions sur le scope 3 du groupe**. Cette dernière a été soutenue par le Groupe LBP AM et a été approuvée par les actionnaires à 93 %, soulignant un intérêt évident de la part des actionnaires d'obtenir plus de détail sur la stratégie climatique de l'entreprise.

Par ailleurs, en application de **sa politique biodiversité**, le Groupe LBP AM mène des actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le cadre de Kunming-Montréal afin de limiter et renverser la perte de biodiversité. Le Groupe LBP AM a notamment lancé un fonds d'investissement en 2022 sur la thématique biodiversité, fonds au sein duquel nous avons inclus Carrefour pour ses engagements en matière de transition alimentaire et son travail pour le réemploi du packaging à travers ses initiatives de vrac notamment ; plaçant l'entreprise parmi les leaders de son secteur. Toutefois, la stratégie environnementale reste perfectible et le Groupe LBP AM a souhaité obtenir davantage d'information **sur la lutte de Carrefour contre la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement pour le bœuf sourcé au Brésil** par le biais **d'une question posée à l'écrit** et à l'oral lors de l'assemblée générale 2023 de Carrefour. Cet échange a été l'occasion d'initier un dialogue avec l'entreprise sur un enjeu crucial de la biodiversité.

Enfin, lors de cette AG, **le Groupe LBP AM s'est opposé aux résolutions relatives à la rémunération du PDG**, notamment car le quantum et la structure de la rémunération d'Alexandre Bompard n'étaient pas en lignes avec les attentes de la politique de vote du Groupe LBP AM. La position du Groupe LBP AM semble partagée par nombre d'actionnaire, la politique de rémunération 2023 du dirigeant n'ayant obtenu que 57 % de soutien.

ENGIE

ENGIE

En 2022/2023, le Groupe LBP AM a participé à une campagne d'engagement collaborative, animée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant à inciter la société à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. La coalition d'investisseurs a noté de véritables progrès réalisés par Engie au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition.

La coalition a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'Engie et mené un engagement afin d'échanger sur des sujets communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+, complétés par d'autres enjeux plus spécifiques. Dans la continuité de cette campagne d'engagement, le Groupe LBP AM a, avec 15 autres investisseurs, co-déposé une résolution avec comme double objectif :

- ▶ **de signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs** souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif *Say-on-climate* ;
- ▶ **d'obtenir suffisamment d'informations** pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3).

L'engagement a conduit à une amélioration significative du niveau de transparence et pédagogie de la société sur son plan de transition pré-AG. La société s'est également engagée à mettre en place un Say On Climate ponctuel sur le plan de transition de la société, mais pas un vote régulier sur son exécution. La résolution a été soutenue par 24,38 % des actionnaires et le conseil d'Engie s'est engagé à poursuivre le dialogue constructif avec ses actionnaires et plusieurs rdvs ont eu lieu depuis, s'inscrivant dans CA100+.

Par ailleurs, le Groupe LBP AM a mené une deuxième action d'engagement en participant à l'inscription d'un point à l'ordre de jour lors de l'AG 2023 concernant les indicateurs permettant de suivre la stratégie climat du Groupe. Cette action a conduit à un échange lors de l'Assemblée Générale entre les équipes de direction et ses actionnaires sur des sujets variés : l'avenir du nucléaire belge, les perspectives de développement dans l'hydrogène vert et le biométhane ou le marché du CO₂. Ce dialogue s'est montré constructif puisque le conseil d'administration s'est engagé à améliorer le dialogue actionnarial sur le sujet, mettant en lumière une démocratie actionnariale saine entre le Conseil d'administration et les actionnaires d'Engie.

7.

Gestion des conflits d'intérêt en 2023



Comme précisé au **paragraphe 3 du chapitre II** de ce présent rapport, dans le cadre de sa politique de vote, le Groupe LBP AM a mis en place le dispositif de gestion des conflits d'intérêt passant notamment par :

- ▶ **Le respect des principes définis dans la politique de vote** : en 2023, le Groupe LBP AM n'a pas identifié de cas dans lesquels elle a estimé ne pas avoir respecté les principes fixés dans sa politique de vote.
- ▶ **Des abstentions de vote** : en 2023, conformément à ce dispositif, le Groupe LBP AM s'est abstenue pour **13 résolutions** qui concernaient un(e) mandataire social(e) d'entités avec lesquelles LBP AM entretient des liens capitalistiques, en plus des résolutions soumises au vote lors de l'AG d'Aegon où LBP AM s'est abstenu de voter.

NOS ACTIONS DE DIALOGUE MENÉES AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES EN 2023

1. Bilan global de nos actions d'engagement

Le Groupe LBP AM différencie les dialogues des engagements. Les dialogues ont vocation à mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes tandis que les engagements visent à **encourager à une gestion robuste des enjeux de durabilité et à développer des pratiques responsables**.

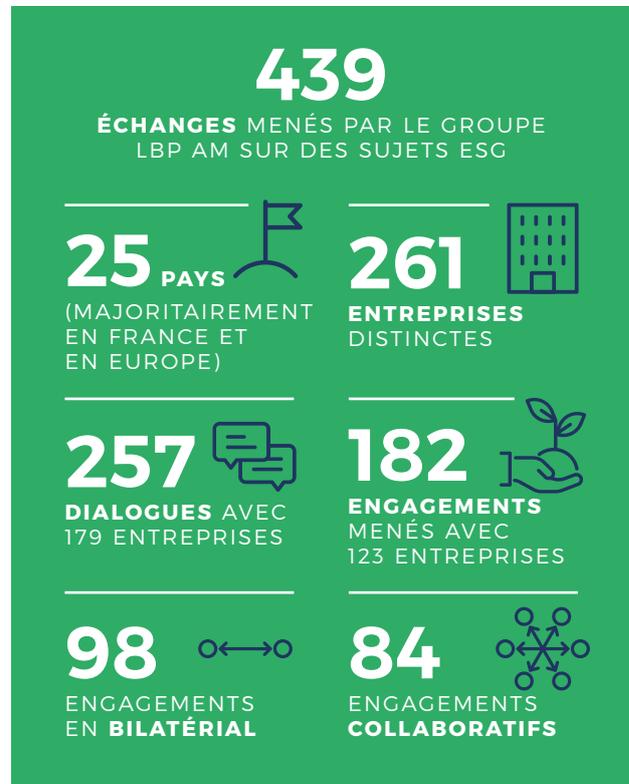
En 2023, le Groupe LBP AM a mené **439 échanges** portant sur des sujets ESG avec **261 entreprises** distinctes dans **25 pays**, majoritairement en France et en Europe.

Parmi ces **439 échanges** :

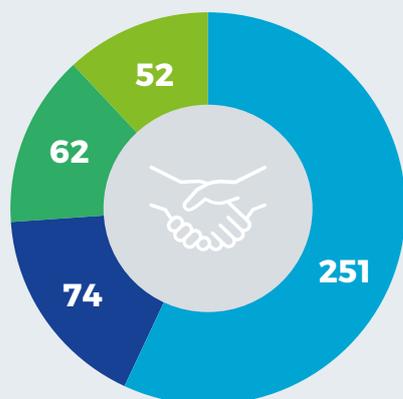
- ▶ **257 dialogues** avec **179 entreprises** ; et
- ▶ **182 engagements** menés avec **123 entreprises**

En 2023, le Groupe LBP AM a effectué **98 engagements en bilatéral** et **84 engagements collaboratifs**.

Le lancement d'une campagne d'engagement est proposé par Solutions ISR et validé par le comité finance durable du Groupe LBP AM. Ci-après quelques exemples de campagne d'engagements collaboratives auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2023.

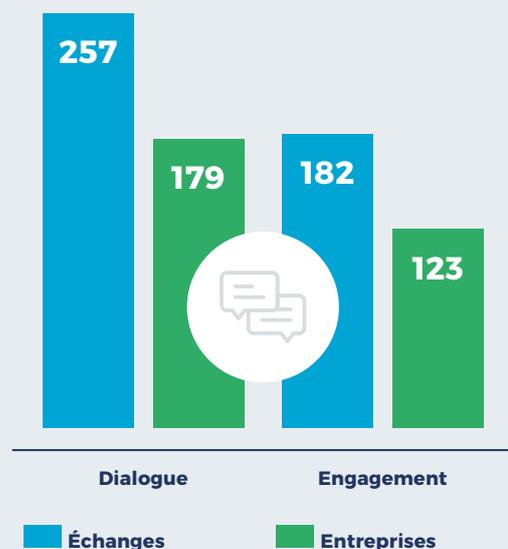


ÉCHANGES ESG CONDUITS PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023 RÉPARTITION THÉMATIQUE

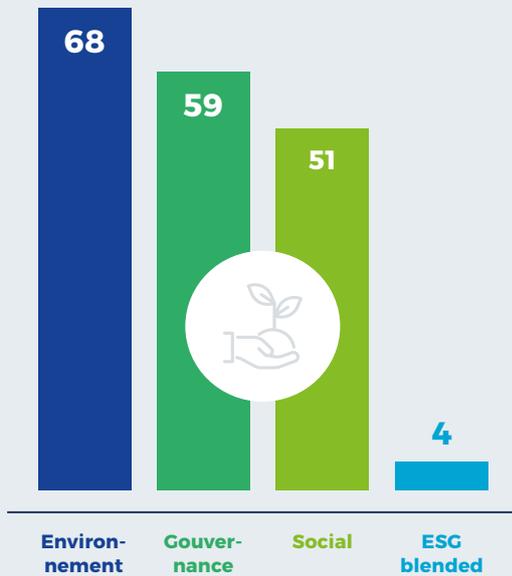


ESG blended Gouvernance
Environnement Social

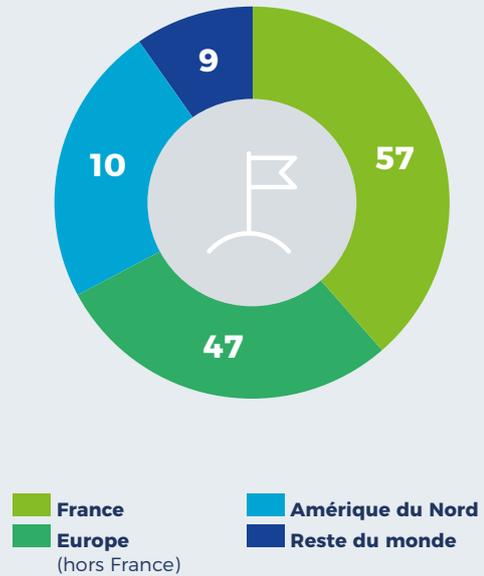
NOMBRE D'ENGAGEMENTS ET DE DIALOGUES SUR DES SUJETS ESG EN 2023



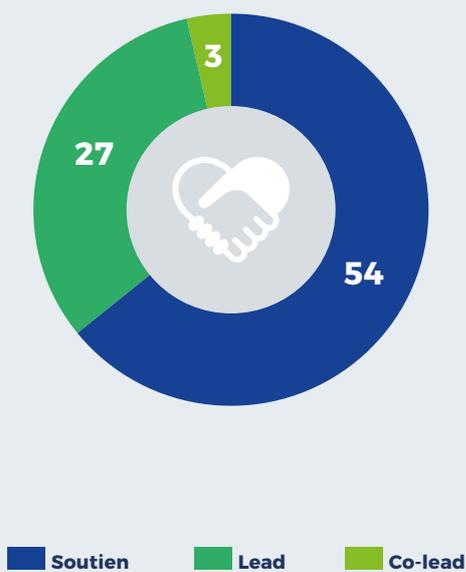
**ENGAGEMENTS CONDUITS
PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023**
RÉPARTITION THÉMATIQUE



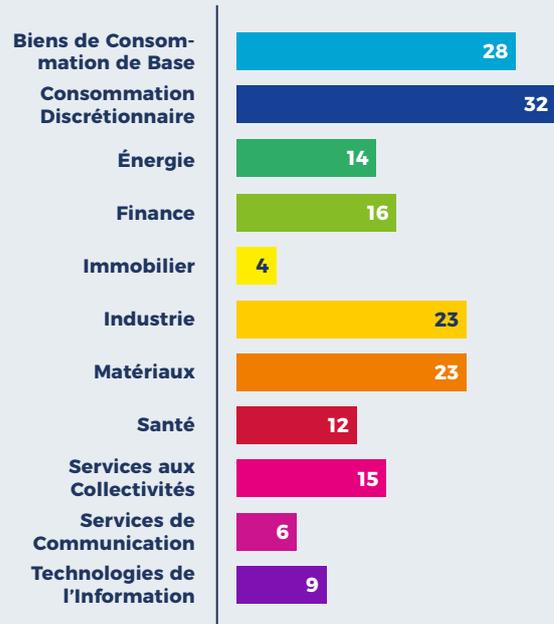
**ENTREPRISES ENGAGÉES
PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023**
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



ENGAGEMENT COLLABORATIF
RÔLE DU GROUPE LBP AM



**ENGAGEMENTS CONDUITS
PAR LE GROUPE LBP AM EN 2023**
RÉPARTITION SECTORIELLE



2. Engagements conduits dans le cadre de nos politiques thématiques ESG



2.1. Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, la saison des assemblées générales est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote du Groupe LBP AM, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables en matière de gouvernance tout particulièrement. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.

Sur la thématique de la gouvernance, **61 engagements ont été réalisés, dont 54 se sont tenus dans le cadre des AG.**



Exemple d'engagement collaboratif

L'**initiative Club** des 30 % français a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le Groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française. En 2023, le Groupe LBP AM a notamment prolongé un dialogue, initié en 2021, avec Carrefour. L'objectif de ce dialogue est d'encourager l'entreprise à améliorer la transparence de leurs actions visant à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Les échanges permettent d'identifier la culture de l'entreprise sur ces sujets, les initiatives mises en place en termes de parité H/F et d'exprimer les éléments à améliorer afin d'accompagner l'entreprise dans l'intégration des femmes au sein des équipes dirigeantes. Chaque année, le club 30 % produit un rapport d'activité. Celui de 2023 est disponible [via ce lien](#).

2.2. Biodiversité

Le Groupe LBP AM a effectué **29 engagements sur la thématique.**

7 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de **déforestation** sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).





Exemples d'engagements collaboratifs

Le **réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)** encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2023, le Groupe LBP AM a participé aux campagnes d'engagement collaboratives sur les thématiques aquaculture durable & déchets/pollution et a engagé avec 2 entreprises au titre de ces campagnes.



Le Groupe LBP AM a également participé en 2023 à des campagnes d'engagement coordonnées par le **CERES**. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, le Groupe LBP AM engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.



En 2023, le Groupe LBP AM a participé à une campagne d'engagement organisée par le **Carbon Disclosure Project (CDP)** intitulée la « **Non Disclosure Campaign** ». Cette initiative vise à améliorer la transparence environnementale des sociétés en portefeuille sur les thématiques du climat, de l'eau et des forêts. Au titre de cette campagne, le Groupe LBP AM s'est engagé avec 3 entreprises, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à divulguer davantage d'indicateurs. Chaque année, le CDP produit un rapport d'activité présentant les résultats de cette campagne d'engagement. Le rapport 2023 est disponible [ici](#).

2.3. Climat & transition énergétique

Concernant le climat, **47 engagements** ont été menés en 2023 par le Groupe LBP AM. Dans le cadre de la mise en place de sa politique pétrole et gaz et du déploiement dans sa politique de vote des principes relatifs au *say-on-climate*, le Groupe LBP AM a encouragé les entreprises à soumettre au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Dès lors que le Groupe LBP AM s'est opposé à un *say-on-climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.



Exemple d'engagement collaboratif

Le Groupe LBP AM a soutenu la campagne d'engagement organisée par le **Carbon Disclosure Project (CDP)** intitulée la « **Science-Based Targets Campaign** » (**SBTi**). L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un organisme mondial qui certifie les objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises en fonction des dernières données scientifiques sur le climat. L'objectif de la SBTi est d'inciter les entreprises du monde entier à soutenir l'économie mondiale afin de réduire de moitié les émissions avant 2030 et de parvenir à Net Zéro émissions avant 2050. La campagne d'engagement du CDP vise à encourager les entreprises à s'engager auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.

2.4. Droits Humains

En 2023, le Groupe LBP AM a conduit **54 engagements** portant sur les Droits Humains avec **40 entreprises**. Ces engagements ont été menés conformément aux trois piliers d'engagement décrits dans **la politique Droits Humains** du Groupe LBP AM, qui a été publiée début 2024.

Les enjeux traités incluaient notamment les risques et atteintes potentielles sur le droit à la santé, les conditions de travail, le droit à un environnement sain, les risques liés aux opérations en zones de conflit et la mise en œuvre d'une diligence renforcée, ou encore la gestion des chaînes d'approvisionnement.

a) Prévention des risques saillants identifiés au niveau du Groupe LBP AM



Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement

L'Alliance des investisseurs pour les droits humains (« **The Investor Alliance for Human Rights** » ou « **IAHR** ») est une initiative à but non lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains. L'Alliance organise plusieurs groupes de travail ainsi que des engagements collaboratifs, en partenariat avec des parties prenantes externes, en faveur du renforcement des conduites responsables des entreprises en matière de droits humains. Le Groupe LBP AM participe notamment au groupe de travail sur le **travail forcé des Ouïghours dans les chaînes d'approvisionnement du secteur automobile**. L'objectif de ce groupe est d'engager les entreprises du secteur afin d'évaluer la capacité des entreprises à adopter une stratégie permettant de réduire, sur le long-terme, le risque de dépendance à des matériaux issus du travail forcé et à augmenter la transparence sur la gestion des chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre, le Groupe LBP AM mène un engagement auprès de **Mercedes-Benz et de Stellantis**.



Vie privée et liberté d'expression dans le secteur des technologies de l'information

Le Groupe LBP AM participe aussi à l'engagement collectif coorganisé par **Ranking Digital Rights (RDR)**, programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les droits humains, notamment sur le respect de la vie privée et la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir de meilleures pratiques en matière de respect des droits humains. Le Groupe LBP AM mène un engagement auprès d'**Orange**.



Droits fondamentaux des travailleurs et risques d'impacts liés aux clients

UNI Global Union est une fédération syndicale internationale des industries de services. Travaillant plus spécifiquement sur le secteur des soins et des maisons de retraite, l'UNI Global Union est à l'initiative d'une coalition ayant pour objectif d'engager les entreprises du secteur afin de promouvoir le renforcement des pratiques, notamment en matière de traitement des personnes âgées et de conditions de travail. En 2022, le Groupe LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition. Dans ce cadre, la société de gestion participe à un dialogue approfondi avec **Clariane** (ex-Korian), afin de les accompagner dans l'adoption d'indicateurs (KPI) pertinents sur le respect des droits fondamentaux des patients et les conditions de travail dans leurs établissements. En 2023, Clariane a obtenu le statut de société à mission et a lancé le programme « **At your side** », qui formalise cinq nouveaux engagements sociaux pour l'entreprise et 10 initiatives liées.

Risques liés aux opérations et matériaux issus de zones affectées par le conflit ou à haut-risque

Le Groupe LBP AM a rejoint l'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par **PeaceNexus, Investor Alliance for Human Rights et Heartland Initiative**. Dans un cadre géopolitique où les conflits mondiaux se multiplient, les entreprises sont amenées à opérer dans des contextes de plus en plus complexes et contraints. Les standards internationaux sur la conduite responsable des entreprises en zones de conflit se renforcent et offrent aux investisseurs la possibilité d'évaluer et d'inciter les entreprises à adopter des pratiques de plus en plus fortes et transparentes. En engageant des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelable, l'initiative vise à challenger et inciter les entreprises à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.

En 2023, le Groupe LBP AM a également engagé, à titre individuel, **cinq entreprises françaises déployant toujours des activités en Russie**. L'objectif de cet engagement était d'évaluer la capacité des entreprises à mettre en œuvre une diligence renforcée conforme aux attentes des UNGP, à adopter des mesures permettant de protéger les travailleurs et les communautés, ainsi que pour éviter toute contribution à des impacts négatifs sur les droits humains en relation avec le conflit.



Discrimination et impact sociétal des produits et services

Le Groupe LBP AM participe à une initiative collaborative sur les entreprises du secteur pharmaceutique, organisé par la fondation **Access to Medicine**. Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access to Medicine évalue les entreprises du secteur pharmaceutique sur leur capacité à favoriser l'accès aux médicaments et aux soins, notamment pour les populations les plus vulnérables, via la recherche et le développement, les politiques tarifaires ou encore les politiques de propriété intellectuelle. Effectuant un classement des plus grandes entreprises du secteur tous les deux ans, la Fondation regroupe les investisseurs afin de les engager et de les inciter à renforcer leurs pratiques et à améliorer l'accès à leurs produits mondialement.

b) Mise en œuvre d'une diligence raisonnable conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme et aux Principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales



Le Groupe LBP AM a rejoint l'**initiative Advance**, menée par les **United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI)**, dans laquelle les investisseurs cherchent à obtenir des avancées en matière de gestion des risques droits humains. Le Groupe LBP AM participe aux deux groupes de travail sur le secteur des énergies renouvelables et des minières et mène un engagement auprès de **EDP et d'ArcelorMittal**. Parmi les axes de progrès envisagés, on compte notamment le renforcement des mesures de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et des mesures d'identification des risques liés à certaines géographies ou à certains matériaux / produits, ou encore le renforcement des procédures de gestion des risques de santé et sécurité.



Le Groupe LBP AM est un membre actif de la **Coalition contre le travail forcé** et le travail des enfants, organisée par le **Forum de l'Investissement Responsable (FIR) et Ressources humaines sans frontière (RHSF)**. Cette coalition se mobilise pour que l'exercice du devoir de vigilance contribue effectivement à réduire les risques pour les personnes partout dans le monde, et ce grâce à un dialogue constructif entamé avec les entreprises. Les entreprises engagées sont évaluées sur la base d'une grille d'analyse co-construite par les investisseurs et RHSF. L'objectif est de souligner les points de renforcement possible des pratiques entreprises sur ces deux enjeux et de les accompagner dans la mise en œuvre des meilleures pratiques. A titre d'exemple, dans le cadre de cette coalition, le Groupe LBP AM a engagé **L'Oréal**. Les investisseurs participant à cet engagement ont identifié un axe d'amélioration pour l'entreprise en matière de transparence et de reporting. En 2024, L'Oréal a publié un nouveau rapport Droits humains, qui permet de mieux tenir compte du niveau de compréhension de l'enjeu au sein de l'entreprise, des mesures dont le Groupe dispose pour prévenir et atténuer les risques dans sa chaîne de valeur, mais également de certaines actions correctives mises-en-œuvre par L'Oréal.

c) Gestion des controverses et prévention des risques d'atteintes sévères

Conformément à sa **politique d'exclusion normative**, le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises, pour donner suite à une controverse ou bien lorsque ces entreprises présentent un risque inacceptable de causer, contribuer ou d'être liées à des impacts particulièrement critiques sur les droits humains ou l'environnement. Ce dialogue vise à adresser un impact qui se serait déjà matérialisé, par exemple par la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques pour prévenir la récurrence d'un impact négatif, ou bien à accompagner les entreprises concernées dans la démarche d'identification, de cessation et de remédiation des potentiels impacts négatifs à venir.

À titre d'exemple, dans ce cadre, le Groupe LBP AM a entamé une diligence renforcée sur **19 entreprises du secteur de la chimie**, présentant un risque élevé de violation des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM, notamment du fait de leur production de composés chimiques, les per-et polyfluoroalkylées (PFAS), généralement appelés « **polluants éternels** ». Pouvant être nocifs pour la santé et l'environnement, les PFAS ont pour caractéristique principale leur chaîne inaltérable et bioaccumulable : indestructibles dans la nature et dans les organismes, ces composés peuvent avoir des conséquences environnementales et sanitaires critiques. Le Groupe LBP AM a ainsi examiné les mesures mises en œuvre pour réduire le risque d'impact sur les personnes et sur l'environnement lié à la production et à l'utilisation de polluants éternels, ainsi que les politiques et stratégies de remédiation des impacts d'ores-et-déjà causés par ces produits. Les attentes développées envers ces entreprises consistaient notamment à ce qu'elles s'engagent **1) à faire cesser et à remédier** à l'impact sur les personnes et l'environnement de ces molécules, **2) à consulter les parties prenantes affectées et à communiquer** de manière transparente sur leur progression, **3) à élaborer et à mettre en œuvre une politique robuste** en matière de santé et sécurité pour les travailleurs présents sur leurs chaînes de production et en matière de développement responsable des produits chimiques ("Safety by design").

En fonction des résultats obtenus par les entreprises au cours de la diligence renforcée, le comité GREaT a validé le déploiement d'une stratégie adaptée à chaque société :

- ▶ **7 entreprises, les moins avancées**, présentant le moins d'engagement vers un arrêt total de la production des PFAS et des perspectives d'évolution faibles, ont été exclues.
- ▶ **6 entreprises, peu avancées** mais pour lesquelles une amélioration semble possible sur le long-terme, ont vu leur note ISR dégradée et ont été placées en liste de surveillance normative.
- ▶ **6 entreprises, disposant d'un engagement plus fort** pour l'arrêt de la production des polluants éternels ou d'une stratégie plus claire de remédiation, ont également été placées en liste de surveillance normative et font l'objet d'un engagement renforcé, individuel ou collectif, afin de les soutenir dans leur démarche et de les guider pour renforcer leur stratégie de remédiation.



Afin de faciliter les démarches d'engagement et de renforcer son effet de levier auprès des entreprises concernées, le Groupe LBP AM a rejoint la **Investor Initiative on Hazardous Chemicals**, portée par ChemSec. Signataires d'une lettre envoyée à **50 entreprises** parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, le Groupe LBP AM engage par ce biais trois entreprises du secteur de la chimie, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.

À travers cette démarche, le Groupe LBP AM agit directement auprès des entreprises pour une chimie plus responsable et respectueuse des personnes et de l'environnement, mais également pour réduire durablement le risque de controverses liées à ces enjeux.

3.

Activité d'engagements sur les Actifs Réels et Privés

Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence, lors de la notation GREaT, pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent également être amenés à **négoier l'adossement d'indicateurs** d'impact aux contrats de prêts pour **inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels**. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

Les gérants Dette privée Corporate et les experts de l'équipe Solution ISR participent ainsi activement à la structuration de **Sustainability-Linked Loans (SLL)**, format de financement visant à accompagner l'amélioration des pratiques ESG des emprunteurs via une incitation financière à atteindre des objectifs annuels. Les équipes de LBP AM commencent par dialoguer étroitement avec la direction des entreprises afin de comprendre leur enjeu RSE et leur stratégie pour les piloter. Sur cette base, elles identifient les axes d'amélioration les plus matériels, et proposent un à trois indicateurs (les KPI ESG) auxquels sont adossés des trajectoires d'amélioration sur l'ensemble de la maturité du financement. Les KPI sont ensuite évalués annuellement, au 31 décembre, pour constater l'atteinte ou non des cibles d'amélioration matérialisées par les trajectoires, déclenchant un mécanisme de bonus/malus sur la marge d'intérêts pour la période donnée.

En 2023, la gestion Dette privée corporate a ainsi poursuivi le déploiement de la stratégie Midcap Senior Debt commercialisée en septembre de l'année précédente. Étant classifiée article 9 au sens de SFDR, elle réalise 100 % d'investissements durables en adossant au moins un KPI ESG et une trajectoire d'amélioration au closing de chaque créance. Les KPI sont choisis au cas par cas parmi les quatre thématiques suivantes : décarbonation du modèle d'affaire, amélioration des conditions de travail, partage de la valeur, et durabilité dans la chaîne de valeur.

11 créances étaient en portefeuille au 31 décembre 2023 avec une moyenne de 3,3 KPI par financement. 54 % des KPI étaient liés à la durabilité dans la chaîne de valeur (ex : audit RSE des fournisseurs, déploiement d'une politique d'achats responsables, etc.), **27 % à la décarbonation du modèle d'affaire** (ex : calcul de l'empreinte carbone, objectif de réduction SBT, etc.) et **19 % à l'amélioration des conditions de travail** (ex : réduction de l'accidentologie, taux de formations qualifiantes non obligatoires, etc.).

Exemple

À titre d'exemple, les équipes ont notamment collaboré avec un acteur du secteur agricole produisant une matière agricole dont les dérivés contribuent à la souveraineté nationale en matière d'alimentation, d'énergie et de santé. Si la société présente d'importants enjeux de durabilité en matière d'émissions de GES, de consommation d'eau, et de biodiversité, l'analyse GREaT réalisée démontrait qu'elle les avait identifiés et s'était dotée de politiques, plans d'action, et indicateurs satisfaisants pour les piloter. Il ressortait notamment que l'entreprise souhaitait se fixer des ambitieux objectifs pour atteindre la neutralité carbone et devenir autonome en eau en réutilisant 100 % de l'eau de la matière agricole pour le processus industriel et l'irrigation des champs. Les équipes de LBP AM ont donc choisi d'accompagner l'entreprise dans l'exécution de ces orientations stratégiques en adossant des trajectoires d'amélioration au prêt sur les trois thématiques suivantes : mise en place d'une cible de décarbonation validée par le SBTi, diminution des prélèvements d'eau en milieu naturel, et hausse des surfaces cultivées en bio. Des objectifs annuels ont été déterminés sur la durée du financement pour valider la progression de la société.

La mise en place de KPI sur le thème du partage de la valeur reste un défi à ce jour compte tenu des difficultés à les décliner de manière pertinente dans les opérations. En effet, l'objectif des SLL est d'inciter les sociétés à être plus performante en récompensant l'atteinte d'objectifs au-dessus des seuils de conformité réglementaire. Or s'il est possible de délivrer cette ambition sur nos trois autres thématiques, celle du partage de la valeur reste encore fortement encadrée par le droit du travail, ce qui n'a pas permis d'engager des contreparties dans cette voie. Les équipes restent néanmoins mobilisées pour mettre en place un premier KPI sur ce sujet et, marque de cette volonté, **LBP AM a signé la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur¹ de France Invest en octobre 2023.**

¹ <https://www.franceinvest.eu/charte-dengagement-sur-le-partage-de-la-valeur/>

NOTRE CAPACITÉ D'INFLUENCE : ACTIONS DE PLAIDOYERS ET PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

—

En cohérence avec son engagement envers les 6 Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et persuadé que l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable, **le Groupe LBP AM étend ses démarches d'engagement auprès d'autres parties prenantes**, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché. Les engagements peuvent être conduits avec **les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle ou encore les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds**.

1. Engagements avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle

Le Groupe LBP AM échange avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle sur les thématiques durables, notamment par la réponse à des consultations en amont de la publication de nouvelles réglementations, par la participation à des **groupes de travail** et des activités de plaidoyer. A ce titre, en 2023, le Groupe LBP AM a conduit les actions d'engagements suivantes :

- ▶ **La revue du Label ISR** : en 2022, le Groupe LBP AM avait publié **une première réponse à la consultation** sur la révision du label ISR français. Le Groupe LBP AM a pleinement souscrit au constat de la nécessité de revoir le référentiel, en particulier concernant son niveau d'exigence, avec l'objectif que le label soit un repère pour les investisseurs, repère plus que nécessaire avec l'entrée en application d'une réglementation européenne parfois confuse et portant malheureusement de réels risques de contournement. Le Groupe LBP AM s'est également activement engagé dans un groupe de travail sur la revue du label visant à proposer des critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement. En 2023, à la suite de la publication du projet de cahier des charges, Le Groupe LBP AM a poursuivi son engagement afin de porter ses propositions plus techniques auprès des pouvoirs publics, notamment via la FIR, l'AFG mais également directement auprès de la DGT et à Matignon. Le Groupe LBP AM a notamment contribué à l'évolution méthodologique relative à la sélectivité en matière de transition, identifiée comme un obstacle majeur au déploiement de cette V3.
 
- ▶ **Revue du label Greenfin** : Le Groupe LBP AM a participé à un comité ad hoc mis en place par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) en vue de l'accompagner dans ses réflexions sur la revue du référentiel du label Greenfin.
- ▶ **SFDR** : Le Groupe LBP AM a participé activement aux réflexions sur la réglementation SFDR, notamment à :
 - **la révision du Règlement délégué SFDR**, en répondant directement à la consultation de l'ESMA mais également par le biais de l'AFG, d'Eurosif et de discussion bilatérale avec l'AMF.
 - **la définition des investissements durables**, par contribution à la rédaction d'une note de position AFG.
 - **la révision du Règlement de niveau 1 SFDR**, en répondant directement à la consultation de la Commission Européenne mais également par le biais du **Groupe CDC, LBP, l'AFG et Eurosif**, dans l'objectif de :
 - **soutenir la définition de standards minimums**, plus à même de protéger les investisseurs que le régime actuel de transparence pure
 - **simplifier et clarifier l'information** pour les investisseurs de détails
 - **limiter les risques de divergence d'interprétation** dans l'application par les participants de marché
 - **renforcer l'harmonisation** entre les différentes réglementations
- ▶ **Référence ESG dans les noms des fonds** : Le Groupe LBP AM a répondu à la consultation de l'ESMA sur des orientations relatives aux références ESG dans les noms des fonds. Par exemple, l'ESMA a annoncé que les fonds utilisant les termes « impact » ou « transition » doivent avoir l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable en plus d'un rendement financier ou sont sur la voie d'une transition sociale ou environnementale claire et mesurable. La consultation fait également état de la mise en place d'exclusion obligatoire.

- ▶ **Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD)**: Le Groupe LBP AM a signé une **déclaration** en faveur d'un alignement de la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de développement durable sur les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme et sur les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- ▶ **CSRD**: le Groupe LBP AM, soumise à cette réglementation européenne depuis janvier 2024, a adressé aux côtés d'autres acteurs et notamment par l'intermédiaire d'**Eurosif**, les **PRI**, l'**UNEP FI**, l'**IGCC** et l'**EFAMA** un courrier à la Commission Européenne appelant à maintenir le niveau d'ambition de la recommandation de l'**EFRAG** pour les normes ESRS de CSRD.
- ▶ **Taxonomie biodiversité**: Le Groupe LBP AM a contribué à la réponse du Groupe CDC à la consultation de la Commission Européenne sur les actes délégués biodiversité de la taxonomie.
- ▶ **Call on action sur la réduction du plastique**: Le Groupe LBP AM a soutenu une **déclaration** appelant les entreprises ayant un usage intensif d'emballages en plastique à une action urgente pour réduire de manière absolue l'utilisation du plastique, mais également à s'attaquer à l'utilisation de produits chimiques dangereux dans les chaînes de valeur – obstacles à l'amélioration de la circularité – en s'engageant à identifier et à éliminer l'utilisation de substances dangereuses dans les produits et les emballages.
- ▶ **La promotion des say-on-climate** par la publication d'une **Tribune**, coordonnée par le FIR, réaffirmant que le niveau d'exigence des engagements des entreprises demeure insuffisant au regard de l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. Cette tribune appelle les sociétés à mettre en place des résolutions sur leurs plans de transition, en y apportant le degré de transparence nécessaire via notamment la publication d'objectifs de baisse des émissions absolues sur les scopes 1, 2 et 3 à court, moyen et long terme et des actions visant à permettre l'atteinte de ces objectifs. Les pouvoirs publics sont également appelés à poser un cadre légal clair visant à généraliser le *say-on-climate* ainsi que, au nom du droit à l'information des investisseurs, harmoniser son contenu et faciliter les initiatives actionnariales.
- ▶ **Gouvernance climat**: le Groupe LBP AM a participé à un groupe de travail dirigé par l'**IFD** sur la gouvernance climat qui visait à élaborer **un rapport** sur les modalités d'intégration de « l'action climat » dans les entreprises. Le rapport dresse un état des lieux des pratiques de gouvernance en matière de climat et formule dix propositions, notamment relatives à l'organisation des Conseils d'administration, aux compétences et formation des administrateurs, et au dialogue avec les actionnaires et aux politiques de rémunération.
- ▶ **ONU corruption call on action**: Le Groupe LBP AM s'est joint à la signature d'un **« call-on-action from business to government »** du UN Global Compact sur la lutte anti-corruption. Le call-on-action vise à encourager les actions de lutte contre la corruption dans le cadre du 20^e anniversaire de la convention des Nations Unies contre la corruption. Il a présenté lors de la CoSP10 à la Convention des Nations unies contre la corruption, organisée par les États-Unis à Atlanta en décembre 2023.

2. Engagements avec les fournisseurs de données extra-financières

Le Groupe LBP AM peut engager des fournisseurs de données extra-financières afin de les aider à améliorer la qualité de leur service et de la donnée qu'ils distribuent et de faire évoluer leurs méthodologies d'analyses et leurs offres. Par exemple, en 2023 :

- ▶ **Élaboration d'une politique de vote Net Zéro** : dans le cadre de sa participation à un groupe de travail de l'IGCC portant sur l'inclusion des enjeux climatiques dans les politiques de vote, le Groupe LBP AM a soutenu **une lettre** demandant à l'agence de conseil en vote ISS d'intégrer davantage l'enjeu climatique dans ses politiques de vote et d'élaborer une politique de vote dédié au Net Zéro.

► Qualité de la donnée :

- Le Groupe LBP AM a échangé de manière pro-active avec le **CDP Carbon Disclosure Project** dans l'objectif d'améliorer la qualité de la donnée fournis.
- Le Groupe LBP AM a également participé et financé un projet pilote afin de contribuer au développement méthodologique de **l'indicateur d'empreinte biodiversité** des entreprises, en l'alimentant de données reportées par ces dernières **issues du CDP** afin de compléter les estimations réalisées par le modèle.
- Le Groupe LBP AM a également mené un engagement auprès des **fournisseurs de données sociales avec ISS et Moody's** dans l'objectif d'améliorer la qualité de cette donnée.

3.

Engagements avec les sociétés de gestion dans le cadre de la sélection de fonds

Le Groupe LBP AM peut aussi engager les sociétés de gestion sur leur démarche d'investissement responsable. Il s'agit d'échanges approfondis avec les sociétés de gestion sur leur approche ISR dans le cadre de notre sélection de fonds. Le Groupe LBP AM a développé une grille d'analyse ISR dédiée à la sélection des sociétés de gestion, intitulée GREaT AM.

En 2023, un questionnaire de due diligence ESG a été transmis à 53 sociétés de gestion. Le Groupe LBP AM a **conduit un dialogue ESG avec 28 de ces sociétés de gestion** pour lesquelles des pistes d'amélioration portant sur les pratiques ESG ont pu être formulées.

4.

Tableaux récapitulant les initiatives de place auxquelles le Groupe LBP AM a participé en 2023

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION	DÉTAIL DE L'INITIATIVE
 Access to medicine foundation	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans <u>un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet</u>. Le Groupe LBP AM participe également à des campagnes d'engagement collaboratives.</p>
 AFG	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Sièges au sein de comités/commissions • Participation à des groupes de travail 	<p>Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. Le Groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernance d'entreprise. D'autres collaborateurs du Groupe LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG.</p> <p>En 2023, le Groupe LBP AM est également impliqué dans un groupe de travail qui porte sur SFDR.</p>

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION	DÉTAIL DE L'INITIATIVE
 AMF	<ul style="list-style-type: none"> • Siège au sein de comités/commissions 	Helena Charrier (responsable des Solutions ISR de LBP AM) est <u>membre de la commission consultative climat et finance durable</u> , et a activement participé au développement de la position de la commission sur les <i>say-on-climate</i> .
 CDP	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions du Groupe LBP AM en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetric délivrée par l'initiative. En 2023, le Groupe LBP AM a également participé aux campagnes d'engagement collaboratives « Non Disclosure Campaign », « Science-Based Targets Campaign » organisées par le CDP.
 Ceres	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	Le Ceres est un organisme américain rassemblant depuis 2018 des investisseurs internationaux souhaitant contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de soja en Amazonie. En son sein, LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisées par le CERES : « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ».
 Climate Action 100+	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le Groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.
 30% Club	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM est membre fondateur de l'initiative française du Club 30 qui a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. L'objectif est d'atteindre au moins 30% de femme dans les équipes dirigeantes d'ici 2025.
 Eurosif	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des groupes de travail 	Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen. Les activités d'Eurosif consistent à contribuer aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. Le Groupe LBP AM participe à un groupe de travail « Climate Reporting and Indicators » et participe également à au SFDR advisory Group.
 FAIRR A COLLER INITIATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Participation à des groupes de travail 	Cette initiative vise à encourager les industriels de l'agroalimentaire à encourager leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. LBP AM participe aux groupes de travail suivants : aquaculture Durable, protéines Durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION	DÉTAIL DE L'INITIATIVE
 Finance For Biodiversity Foundation	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Signataire d'un pledge • Participation à des groupes de travail 	<p>Depuis 2022, LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail suivants : Mesure d'impact Biodiversité : engagement autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité, actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.</p>
 Forum pour l'investissement responsable (FIR)	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Sièges au Conseil d'administration • Sièges au sein de comités/commissions • Participation à des groupes de travail • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. Le Groupe LBP AM a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR de LBP AM) et Nicholas Vantreesse (responsable RSE à La Banque Postale) ont été réélus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena Charrier est l'une des vice-présidentes. LBP AM est également membre de la Commission Dialogue et Engagement. Le Groupe LBP AM participe au groupe de travail du FIR sur le <i>say-on-climate</i>, et à l'engagement collaboratif sur le travail forcé et travail des enfants.</p>
 France Invest	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Sièges au sein de comités/commissions 	<p>LBP AM est membre de la Commission Sustainability de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.</p>
 La Glasgow Financial Alliance for Net Zéro (GFANZ)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des groupes de travail 	<p>GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».</p>
 Institut de la Finance Durable (IFD)	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des groupes de travail • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. Le Groupe LBP AM est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et participe à des groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité et Gouvernance Climat.</p>
 The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place • Participation à des groupes de travail 	<p>IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail sur l'infrastructure Net Zéro, le Proxy Advisor Working Group ainsi que le Net Zéro Surgeries : investor practices.</p>

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION	DÉTAIL DE L'INITIATIVE
	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>L'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, organisée par Investor Alliance for Human Rights et Heartland Initiative, vise à engager des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelable, afin de les challenger et de les inciter à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>Portée par l'ONG suédoise ChemSec, cette initiative regroupe plus de 50 investisseurs, signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Signataire d'un pledge 	<p>La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. Le Groupe LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD et encourage les sociétés à déployer ces standards.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail 	<p>L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. Le Groupe LBP AM participe aux groupes d'engagement sur « Corporate Human Rights Benchmark », « Rating Digital Rights » et « Uyghur Forced Labour ».</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place 	<p>LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance, rassemblant des sociétés de gestion s'engageant à atteindre la neutralité carbone de leurs portefeuilles d'investissement à horizon 2050 sur une « juste part » de leurs encours et en appliquant des méthodologies établies. LBP AM était par avant signataire du Montréal Carbon Pledge qui est désormais clos, ses principaux objectifs ayant été atteints.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la recherche académique 	<p>La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, le Groupe LBP AM assure la Présidence de la Chaire.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des campagnes d'engagement collaboratives Participation à des groupes de travail 	<p>Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire des investisseurs à intégrer les enjeux ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. LBP AM participe aux groupes de travail sur la responsabilité fiscale, la production de matières premières responsable et le Sustainable Systems Investment Manager Reference Group. LBP AM participe également à la campagne d'engagement collaborative Advance.</p>

ORGANISATION	NATURE DE L'IMPLICATION	DÉTAIL DE L'INITIATIVE
 Tobacco-Free Finance Pledge	<ul style="list-style-type: none"> • Signataire d'un pledge 	Initiative lancée en 2018, dont les signataires s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.
 UNI Global Union	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des campagnes d'engagement collaboratives • Signataire d'un pledge 	En 2023, LBP AM a participé à une campagne d'engagement collaborative ayant pour but de promouvoir une meilleure prise en compte des risques sociaux et droits humains liés au secteur du soin (notamment des maisons de retraite). En 2022, LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition.
 ICGN	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à une organisation de place 	L'ICGN est un réseau mondial d'investisseurs responsables qui promeuvent les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise dans le but de créer de la valeur à long terme et de contribuer à la durabilité des économies, des sociétés et de l'environnement. Pour ce faire, l'ICGN s'appuie sur un programme de travail international. Le Groupe LBP AM a rejoint le réseau en 2023.
 Club Ampère	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des groupes de travail 	Groupe de travail portant sur la mise en place et déploiement d'un fichier d'échanges standardisées contenant des informations relatives aux caractéristiques extra-financiers des produits d'investissements (EET)
 CDC biodiversité / Nature 2050	<ul style="list-style-type: none"> • Sponsor 	CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. Une partie des frais de gestion générés par l'activité Dette Privée de LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature.



<https://www.lbpam.com>

<https://www.tocquevillefinance.fr>

LBP AM

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 096 204,80 euros
Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris
Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031
code APE 6630Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

Tocqueville Finance

Société Anonyme au capital de 2 520 547,80 euros
Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris
Immatriculée sous le n° 381 652 072 RCS Paris
Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-91012